

## Préavis n°08/2022

### Adhésion au Groupement forestier Broye-Vully

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs	PIOTROWSKA Katarzyna RUFENACHT Méry RAPIN Jasmine ROUX Cyrille SYLAJ Avni COUCET Damien RICHARD Mathieu, Président rapporteur
-----------------------	---

S'est réunie à deux reprises, une délégation de la COFI était présente lors de la première séance de travail.

Le 23 août 2022

Monsieur Pierre-André RAPIN, municipal responsable en charge du dossier, nous a présenté en détail les enjeux du préavis 08/2022.

Les éléments principaux de cette présentation sur le groupement forestier Broye-Vully sont :

- Historique
  - Il avait déjà été proposé à la commune de faire partie du groupement forestier à sa création en 2018. Ayant par le passé décidé de ne pas rejoindre une des deux associations existantes, la Commune de Corcelles avait alors décidé de rester autonome.
- Communes ayant déjà rejoint le groupement
  - Les communes de la Broye font partie en règle générale du groupement sauf rares exceptions comme Vers-chez-Perrin et Missy.
- Finances
  - Le marché du bois est bas. La revente de notre bois actuellement ne couvre pas nos frais.
  - La commune a dû dépenser jusqu'à Fr. 20'000.- par année pour le bois et avec ce montant la gestion n'est pas optimale.
  - En cas de bénéfice du groupement forestier, le montant qui pourrait être remis aux membres sera réparti selon la même clef de répartition que pour les frais.
- Emplacement du groupement
  - Le groupement est basé à Belmont.
- Gestion du groupement
  - La commune n'est pas membre du Codir, mais fera partie de l'assemblée avec 2 membres.
- Entreprise du village active dans le bois
  - La municipalité a pris contact avec l'entreprise Bulliard. Cette dernière n'est pas inquiète si la commune rejoint le groupement. En effet, ce dernier donne parfois du travail à l'entreprise locale.

- Divers
  - Les travaux effectués par les employés communaux sont pris en compte dans les facturations.
  - La commune n'est pas équipée pour faire du bois.
  - Le groupement forestier forme des apprentis et est actuellement composé de 7 personnes et 2 garde-forestiers.
- Arbres des 7 ans
  - Cette prestation reste disponible.
- Sapins pour la Fête de Mai
  - Selon les tarifs en vigueur, Fr. 25.- par sapin.

Le 05 septembre 2022

- Délibération de la commission suite à la lecture du rapport de la COFI

## Rapport COFI

Sabine Coucet, Virginie Nachbaur et Pierre-Yves Perrin, membres de la COFI, ont participé à la séance de Commission du 23 août 2022. Ils ont pris connaissance des informations fournies par Monsieur Pierre-André Rapin, Municipal. En complément et sur demande de la COFI, Pierre-André Rapin a fourni les comptes de pertes et profits ainsi que les bilans des deux dernières années du Groupement forestier Broye-Vully.

Une analyse de ces documents démontre la bonne santé financière du Groupement. Sur les années 2019 à 2021, le bénéfice cumulé se monte à Fr. 526'565.-. Au 31.12.2021, le capital propre se montait à Fr. 2'062'465.-, soit 78 % du montant au bilan. Les dettes à long terme (Fr. 240'000.- au 31.12.2021) sont uniquement composées d'un prêt FIF (fonds d'investissement forestier).

Au vu de la situation financière du Groupement forestier, des montants demandés pour l'adhésion au Groupement forestier Broye-Vully et des taxes annuelles annoncées (Fr. 250.-/hectare, soit un montant annuel d'environ Fr. 9'250.-), la COFI ne juge pas nécessaire de faire son propre rapport et se rallie aux conclusions de la Commission ad hoc.

## Conclusions

Suite à la présentation du Municipal en charge du dossier et des informations supplémentaires transmises à la demande de la Commission, cette dernière est convaincue par les avantages qu'offre l'adhésion au Groupement forestier Broye-Vully.

Ces avantages sont :

- Les finances du groupement sont saines. La charge par commune ne devrait pas, en principe, augmenter comme dans certaines autres associations dont nous faisons partie.
- Meilleure gestion des forêts, entretien amélioré qui permettra aux habitants de continuer à en profiter
- Gestion financière du bois simplifiée et améliorée, la vente du bois ne couvrant pas nos frais actuellement.
- Entreprise régionale formant des apprentis et ne mettant pas en danger notre entreprise locale.

## Vœu

La commission souhaite que la Municipalité trouve un arrangement entre la société de Jeunesse et le groupement forestier afin de pérenniser la tradition de la pose des sapins par les "Sapinos". Aux conditions proposées actuellement par le groupement, cette pose de sapins pourrait représenter un budget conséquent.

Nous invitons le Conseil communal à voter la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 08/2022 décide :**

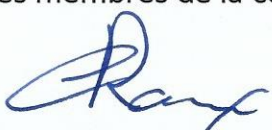
**Art. 1**

**D'adhérer au Groupement forestier Broye-Vully**


**Art. 2**

**D'accorder un crédit de Fr. 39'710,-- à prélever sur les liquidités courantes, pour financer cette adhésion.**

Les membres de la commission :

  
\_\_\_\_\_  
ROUX Cyrille


  
\_\_\_\_\_  
RUFENACHT Méry

  
\_\_\_\_\_  
SYLAJ Avni

  
\_\_\_\_\_  
COUCET Damien


  
\_\_\_\_\_  
RAPIN Jasmine

  
\_\_\_\_\_  
PIOTROWSKA Katarzyna

  
\_\_\_\_\_  
RICHARD Mathieu  
*Président rapporteur*

COFI

  
\_\_\_\_\_  
Virginie Nachbaur

  
\_\_\_\_\_  
Sabine Coucet

  
\_\_\_\_\_  
Pierre-Yves Perrin

Corcelles-près-Payerne, le 16 septembre 2022.